



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Sous-Direction de la Gestion des
Procédures de Contrôle



SIGALE

SYSTÈME D'INFORMATION,
DE GESTION ET D'ADMINISTRATION
DES LICENCES D'EXPORTATION

BULLETIN OPÉRATEUR SIGALE

BOS N°25

BULLETIN D'INFORMATION SIGALE

BIS nouveau format N°03

Objet : Réapparition de conditions suspensives levées

Objectif : Clarifier la conduite à tenir si des conditions suspensives levées réapparaissent après une modification de licence notifiée

Un bug SIGALE affecte les licences dont la notification est antérieure à août 2018. En effet, si une de ces licences a fait l'objet d'une levée totale ou partielle des conditions suspensives, celles-ci peuvent réapparaître (*des matériels qui étaient en feuillet 3 se retrouvent en feuillet 4*) à l'issue d'un traitement d'une demande de modification.

Dans ce cas, il appartient à l'opérateur économique à la réception d'un modificatif erroné d'informer l'administration via l'adresse fonctionnelle dga-di.respect-conditions.fct@intradef.gouv.fr. Le courriel devra impérativement respecter le format suivant :

Intitulé du courriel :

[BOS n°25] – Numéro complet de la licence - Renouvellement de levée de condition(s) (générales ou particulières, à préciser) suspensive(s).

Exemple :

[BOS n°25] - 17 002920 2/3 2.0 - Renouvellement de levée de la condition générale suspensive.

Point d'attention :

Bien préciser le numéro complet de licence (X/3) en cas d'exportateurs additionnels.

Corps de texte :

Numéro de la licence ayant levée la condition suspensive (*exemple : 17 00XXXX 2/3 2.0 C1*).

Condition générale bloquante ou numéros de lignes des fournitures (*éventuellement accompagné de la désignation*) dont les conditions sont à relever pour les matériels indûment passés en feuillet 4 :

Informations complémentaire si nécessaire (*attention les conditions sont classifiées DR-SF et ne doivent pas être rappelées dans la corps de texte ; si besoin était de les citer, il convient d'utiliser le moyen de chiffrage ACID*).

L'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement **Jacques DEFENDINI**
Sous-directeur gestion des procédures de contrôle